

CCAS DE PARAY-VIEILLE-POSTE

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU DEPOT DE LA DEMANDE

- Copie Carte Nationale d'identité ou titre de séjour, en cours de validité, pour toutes les personnes majeures à loger
- Numéro de sécurité sociale pour le demandeur et le conjoint ou co-titulaire du bail (**Impératif pour les 1ères demandes et les renouvellements** : le numéro doit être exact et complet X XX XX XX XXX XXX + Clé (2 chiffres), soit 15 chiffres en tout)
- Copie Livret de famille ou actes de naissance pour les enfants mineurs
- Copie de l'Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de toutes les personnes majeures à loger
- Copie de l'Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de toutes les personnes majeures à loger

PIECES COMPLEMENTAIRES POUR SAISIE COMPLETE ET PRECISE

Justificatifs des ressources pour chaque rubrique (salaire, attestation CAF, Pôle emploi, notification de retraite, de pension d'invalidité, indemnités journalières, pensions alimentaires perçues...) : bulletin de paie, attestation, notification, relevé du dernier mois,...

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français, et les montants convertis en euros.

Toutes les rubriques doivent être renseignées précisément : s'il manque des éléments (composition familiale, situation professionnelle, ressources mensuelles, logement actuel, motifs de la demande, logement recherché), le dossier pourra être enregistré ou renouvelé mais il ne pourra pas être fait de proposition de logement.

Veillez à bien renouveler votre demande tous les ans, pour conserver votre ancienneté, si vous n'avez pas eu d'attribution de logement.

A noter : nous ne pouvons vous assurer sous quel délai un logement pourra vous être proposé. A savoir : En Essonne, au-delà de 3 ans sans proposition de logement, le délai est considéré comme anormal.

Le site ci-dessous vous apportera les précisions nécessaires :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/faire-demande-logement-social-hlm>